

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 avril à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme NICOUD-PRUVOST Armelle, MME MENARD Elise, MME VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, MME LE PAGE Hélène.

Absents excusés : M. LE CLEGUEREC Marc, MME PICARD Séverine, M. MERCIER Patrick donne pouvoir à Mme MENARD Elise, M. VERSET Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme VERBEKE Muriel

- **Le compte rendu de la réunion du conseil municipal dernière est approuvé à l'unanimité.**

DELIBERATION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT COMMUNAL A TITRE PRECAIRE

La maison communale se trouvant au 1 impasse Gabriel Carbon est inoccupée depuis juillet 2021.

Celle-ci fait l'objet d'études portant sur un projet d'aménagement en vue de créer plusieurs logements (cf comptes-rendus des 25 février et 9 avril 2022 derniers sur le sujet).

Ces études montrent une demande de prise en charge financière importante pour la réalisation du projet. Celui-ci appelle à des questionnements sur l'attribution des logements à vocation sociaux dans notre village.

Par ailleurs, il pourrait être possible de profiter du contrat rural qui est en cours de montage actuellement pour financer en 1^{er} lieu les travaux d'aménagements du cœur de village, ce qui diminuerait sensiblement le coût mais rallongerait le délai du dépôt du dossier auprès du conseil départemental et de la région Ile de France.

Ces raisons vont susciter un décalage du projet qui ne pourra donc pas être réalisé dans l'immédiat. D'autant plus qu'une fois le montage financier effectué, il faudra alors répondre aux attentes de l'urbanisme, augmentant sensiblement le délai du début des travaux. Ceux-ci commenceraient dans un an au plus court.

Dans ces conditions, il conviendrait de pouvoir louer cette maison en attendant de déposer le dossier. Ce ne serait pas dans le cadre d'un bail classique de 6 ans mais dans celui d'un bail précaire d'une durée de 12 mois.

Une personne d'un village alentour a contacté la mairie car elle est en recherche d'une maison pour ce même laps de temps. Cette personne faisant construire, ce logement permettrait au futur locataire de s'y installer en attendant la de pouvoir prendre possession de sa nouvelle future maison.

Cette situation rendrait l'inoccupation de la maison caduque avec une rentrée financière tout en permettant à la mairie de continuer à travailler sur le projet.

Pour cela, la mairie et cette personne doivent signer une convention d'occupation précaire qui précisera la durée d'un an. Il ne sera pas fait de travaux hormis ceux nécessitant un enjeu de sécurité.

Le conseil municipal se dit favorable à la solution d'attribution à cette personne. Il accepte que la maison communale soit louée dans le cadre d'une convention d'occupation précaire pour une (1) année.

Le loyer mensuel est fixé à 500 €.

Le locataire devra entretenir le bien, jardin compris, à sa charge.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette proposition.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le conseil municipal de MOUSSY réuni sous la présidence de Mme NICOU-PRUVOST Armelle, Maire adjointe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. HOUDAILLE Philippe, maire, s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré.

Monsieur HOUDAILLE Philippe, maire sort de la salle du conseil municipal.

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultats à la clôture De l'exercice précédent		OPERATIONS DE L'EXERCICE		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
SECTIONS Fonctionnement		59 591.57€	133 571.97€	145 190.38€		71 209.98€
1068 Investissement		26 038.46€	81 977.16€	77 200.73€		21 262.03€
TOTAUX		85 630.03€	215 549.97€	222 391.11€		92 472.01€

2 – Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits,

3 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

4 – voté à l'unanimité des membres présents.

Ont signé au registre des délibérations : Mme NICOU-PRUVOST Armelle, MME MENARD Elise, MME VERBEKE Muriel, Pouvoir de M. MERCIER Patrick, M. MONTHILLER Gérard, MME LE PAGE Hélène.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion du Receveur est identique au compte administratif de l'Ordonnateur

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{ère} Janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celle relatives à la journée complémentaire,
 - 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

ORIENTATION BUDGETAIRE

Opérations	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Type Sub.	Tx	Montant Subv.	Coût Comm.	FCTVA N+1
<i>Etude de faisabilité aménagement maison communale</i>	2 897,92 €	579,58 €	3 477,50 €			0,00 €	3 477,50 €	475,37 €
<i>solde étude archi + étude financière</i>	833,33 €	166,67 €	1 000,00 €			0,00 €	1 000,00 €	136,70 €
<i>Réalisation et pose d'un portail à la mairie</i>	5 480,00 €	1 096,00 €	6 576,00 €	DETR	60	3 288,00 €	3 288,00 €	898,94 €
<i>Guirlandes - éclairage public</i>	908,00 €	181,60 €	1 089,60 €			0,00 €	1 089,60 €	148,95 €
<i>Monument Aux Morts</i>	3 998,10 €		3 998,10 €	DETR	60	2 398,86 €	1 599,24 €	655,85 €
<i>Imprimante</i>	2 500,00 €	500,00 €	3 000,00 €			0,00 €	3 000,00 €	410,10 €
<i>Acquisitions foncières - Jardin</i>	6 000,00 €		6 000,00 €	PNR	80	4 800,00 €	1 200,00 €	
	98 085,80 €	19 617,16 €	117 702,96 €		70	68 660,06 €	49 042,90 €	16 089,99 €

Contrat rural Phase 1 : Aménagement du cœur de village - Travaux + archi	15 950,00 €	3 190,00 €	19 140,00 €	Contrat rural	70	11 165,00 €	7 975,00 €	2 616,44 €
Contrat rural phase 2 Etudes	3 630,00 €	726,00 €	4 356,00 €	Contrat rural	70	2 541,00 €	1 815,00 €	595,47 €
+ Acquisition foncière - cimetière + bornage	2 178,15 €		2 178,15 €	Contrat rural	70	1 524,71 €	653,45 €	
	1 650,00 €	330,00 €	1 980,00 €	Contrat rural	70	1 155,00 €	825,00 €	270,67 €
TOTAUX	144 111,30 €	26 387,01 €	170 498,31 €			95 532,63 €	74 965,69 €	22 298,47 €

VOTE DES TAXES

Pour compenser la suppression de la taxe d’habitation, les communes reçoivent dorénavant la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties votée en 2020 par le Département. Elles doivent donc délibérer et intégrer le taux départemental au taux communal.

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré, DECIDE de voter le taux des **taxes locales pour l’année 2022**, soit :

- Taxe d’habitation : **Néant**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (Communale : 5,60 %) - Départementale : **22,78 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **28,92 %**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité cette proposition.

VOTE DE LA SUBVENTION DE LA CARTE OPTILE ET IMAGINE’R – BUDGET 2022

Monsieur le maire propose de reconduire cette subvention d’un montant de 40,00 € par carte pour l’année scolaire 2022-2023. Cette subvention est accordée aux possesseurs de la carte Imagine’R jusqu’à l’âge de 25 ans.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accorde à l’unanimité une subvention d’un montant de 40,00€ par carte Optile et Image’R (pass Navigo) pour l’année scolaire 2022-2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE

Monsieur le maire propose de verser des subventions aux organismes de droit privé comme suit :

• Croix rouge française	100,00 €	• Ligue contre le cancer	100,00 €
• Foyer rural de Moussy	500,00 €	• Bibliothèque de Commeny	80,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette proposition.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

VOTE DU BUDGET 2022

FONCTIONNEMENT

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
011 charges à caractère général	99 497,07 €	70 Produits services	3 010,00 €
012 charges de personnel	21 355,00 €	73 impôts et taxes	4 500,00 €
014 atténuations de produits	17 100,00 €	731 Fiscalité locale	44 061,00 €
65 autres charges	23 705,66 €	74 dotations participations	18 925,00 €
66 charges financières	468,25 €	75 autres produits gestions	20 420,00 €
042 Opération d'ordre transf. Entre sections	31 462,00 €	78 Reprises amort. Dépréciations	31 462,00 €
		002 résultats reportés	71 209,98 €
Total	193 587,98 €	Total	193 587,98 €

INVESTISSEMENT

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
16 remboursements emprunt	4 037,80 €	10 dotations	2 100,00 €
20 immobilisations incorporelles	30 000,00 €	13 subventions d'investisse	93 200,00 €
21 immobilisations corporelles	139 046,63 €	16 Emprunt et dettes	60 000,00 €
23 immobilisations en cours	3 477,60 €	041 Opérations patrimoniales	31 462,00 €
040 Opérations ordre transf. Entre sections	31 462,00 €	001 Solde reporte	21 262,03 €
Total	208 024,03 €	Total	208 024,03 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette proposition.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Questions et informations diverses

Pas de questions ou informations nouvelles.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est close à 22 heures 30.

Fait à MOUSSY, le 15 avril 2022

Le maire,
Philippe Houdaille

